

*Dorll*

Le 7 février 2013

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
LA POSTE  
Numéro de l'envoi : **1A 081 458 5567 7**

FRAB

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :

*M. Zouine Audic  
"roune huppi"  
2 me du Du Forge  
31650 ST Orens*

SGR 2 V16 MSR 2A 12-1090101 09-12

*En provenance de :  
Mr François Hollande  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 me Faubourg St Honoré  
75008 Paris*

Présenté / Avisé le : /  
Distribué le : **Présidence de la République**  
Signature du destinataire ou du mandataire (Précisez nom et prénom)  
**08 FEV. 2013**  
**Courrier Arrivée**

*Mr François Hollande  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 me Faubourg St Honoré  
75008 Paris*

**Les avantages d**  
Vous pouvez con  
lettre recommand  
3 modes d'accès  
■ SMS : Envoyer  
(0,35€ TTC + 1  
■ Le site internet  
■ Le service voc  
non surtaxé).

Date : *7/2/13*

Niveau de garantie : 10 € 150 € 400 €

*transféré poste restante suite à la violation du domicile en  
llement occupé par un tiers ».*

Monsieur François HOLLANDE.  
Président de la république  
Palais de l'Elysée.  
55 rue du Faubourg- Saint -Honoré.  
75008 PARIS

te auprès de Monsieur Manuel VALLS Ministre de

**AX : 01-47-42-24-65**

**dée avec A.R : 1A 081 458 5567 7.**

lance à prendre ma demande en considération.

plusieurs reprises j'ai saisi Monsieur Manuel VALLS,  
ministre de l'intérieur par différents courriers recommandés avec accusé de réception.

Que ces courriers ont été détournés, non portés à sa connaissance alors qu'un gros contentieux  
existe par ses précédents ministres de l'intérieur ayant agit sous le gouvernement de Monsieur  
CHIRAC et de Monsieur SARKOZY, ces derniers poursuivis à ce jour devant la cour de  
justice de la république par mes soins depuis le 23 janvier 2013 **soit le dossier N° 04/13 pour  
de graves affaires.**

**Les différents courriers adressés à Monsieur VALLS et non pris sérieusement en  
considération.**

Monsieur LABORIE André  
2 rue de la Forge  
31650 Saint Orens

Le 7 février 2013

« Courrier transfert »

Tél : 06-14-29-21-74.

Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

<http://www.lamafiajudiciaire.org>

**PS :** « *Actuellement le courrier est transféré poste restante suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 domicile actuellement occupé par un tiers* ».

Monsieur François HOLLANDE.  
Président de la république  
Palais de l'Elysée.  
55 rue du Faubourg- Saint –Honoré.  
75008 PARIS

**Objet :** Demande d'intervention directe auprès de Monsieur Manuel VALLS Ministre de l'intérieur.

**FAX : 01-47-42-24-65**

**Lettre recommandée avec A.R : 1A 081 458 5567 7.**

Monsieur le Président,

Je sollicite de votre très haute bienveillance à prendre ma demande en considération.

Je suis contraint de vous saisir car à plusieurs reprises j'ai saisi Monsieur Manuel VALLS, ministre de l'intérieur par différents courriers recommandés avec accusé de réception.

Que ces courriers ont été détournés, non portés à sa connaissance alors qu'un gros contentieux existe par ses précédents ministres de l'intérieur ayant agi sous le gouvernement de Monsieur CHIRAC et de Monsieur SARKOZY, ces derniers poursuivis à ce jour devant la cour de justice de la république par mes soins depuis le 23 janvier 2013 **soit le dossier N° 04/13 pour de graves affaires.**

**Les différents courriers adressés à Monsieur VALLS et non pris sérieusement en considération.**

- Soit le courrier du 30 août 2012 resté sans réponse.
- Soit le courrier du 19 octobre 2012 resté sans réponse.
- Soit le courrier du 12 décembre 2012 resté sans réponse.

Que ce contentieux concerne le refus de valider mon permis de conduire de droit espagnol obtenu régulièrement en décembre 1997 sur ce territoire, en permis de droit français.

Que mon permis de droit espagnol est invalide depuis le 20 mai 2006.

Précisant qu'un permis de droit espagnol est non permanent comme sur le territoire Français.

- Que depuis cette date, je subis une atteinte directe à ma liberté individuelle par le refus de le valider, soit le droit de me déplacer sur notre territoire national et européen avec un véhicule, ne pouvant même plus retrouver un emploi.
- La liste des préjudices est trop importante pour les énumérer.
- Que cet obstacle à ma liberté individuelle cause un trouble à l'ordre public, à un droit constitutionnel.

Que ce refus est au prétexte d'une décision prise le 1<sup>er</sup> septembre 1999 par la préfecture de la Haute Garonne et en son ministère de l'intérieur en ses services de permis de conduire.

Que cette décision du 1<sup>er</sup> septembre 1999 a fait l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse, celui-ci par trafic d'influence s'est refusé de trancher le contentieux qui m'opposait avec la préfecture de la Haute Garonne.

Qu'à ce jour, le ministère de l'intérieur en ses services de permis de conduire, après un refus systématique de toutes demandes de régularisation auprès de la Préfecture de la Haute Garonne, se borne à cette décision du 1<sup>er</sup> septembre 1999 pour se refuser de faire régulariser mon permis de droit espagnol en un permis de droit français.

Monsieur LABORIE André de bonne foi et après de longues procédures judiciaires et réclamations qui ne sont pas arrivées à leur terme par différents obstacles rencontrés, **a été contraint d'inscrire en faux intellectuels, faux en écritures publiques les actes et décisions liées à la décision de la préfecture, du ministère de l'intérieur soit la décision du 1<sup>er</sup> septembre 1999 qui me cause grief encore à ce jour.**

- *Soit une inscription de faux en écritures publiques qui est passible de peine criminelle contre son auteur et complices.*

Soit par procès-verbal enregistré le 11 juillet 2012 par officier public au T.G.I de Toulouse N° 12/00028, dénoncé par huissier de justice à Monsieur le Procureur de la République de Toulouse le 12 juillet 2012 ainsi qu'à Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Toulouse.

Que l'entier dossier a été porté ensuite à la connaissance de la préfecture de la Haute - Garonne par courrier recommandé en date du 12 juillet 2012 qui s'est refusé de répondre à la régularisation de mon permis de conduire.

Raison de la saisine en date du 30 août 2012 de Monsieur Manuel VALLS Ministre de l'intérieur.

Qu'au vu de la gravité de la situation par ces actes inscrits en faux en écritures, je rencontre tous les obstacles à me faire entendre auprès du ministère de l'intérieur dont Monsieur Manuel VALLS ne peut être à ce jour responsable, n'ayant pas directement eu connaissance du litige qui m'oppose avec ses services.

Dossier à ce jour court-circuité par Monsieur Guillaume AUDEBAUD, chef du service du fichier national des permis de conduire agissant par délégation du ministère de l'intérieur.

Qu'au cours d'une de mes dernières conversations auprès du ministère de l'intérieur soit celle-ci reprise par mon courrier du 12 décembre 2012, m'indique que la personne avec qui j'étais en communication avait traité mon dossier en 1999.

Que l'on comprend mieux à ce jour les différents obstacles rencontrés auprès de ses services dans le seul but d'entériner les faux intellectuels effectués, dans le seul but de me porter préjudices et pour avoir échangé mon permis de droit français en permis de droit espagnol en décembre 1997, il n'existait aucune loi l'interdisant.

Que dans une telle configuration il ne peut exister d'impartialité de Monsieur Guillaume AUDEBAUD, chef du service du fichier national des permis de conduire pour faire régulariser mon permis de droit espagnol en permis de droit français.

D'autant plus que la mauvaise foi est caractérisé par le courrier reçu par Monsieur Guillaume AUDEBAUD qui indique que j'aurai du saisir le tribunal administratif dans les deux mois, ce qui avait été fait.

- Contre la corruption du tribunal administratif par X, je n'ai pu rien faire.

Je ne souhaite pas engager une procédure judiciaire contre les auteurs et complices, nous devons, même moi-même admettre une erreur de l'administration et faire régulariser par les services du ministère de l'intérieur, ce droit constitutionnel qui touche à ma liberté individuelle.

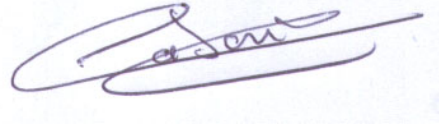
C'est la raison qu'à ce jour au vu des pièces pertinentes justifiant les différents actes inscrits en faux en écritures publiques, faux en écritures intellectuelles, que pour éviter de nouveaux contentieux dont les faits sont réprimés de peines criminelles, je vous saisi Monsieur le Président de la République à intervenir directement auprès de Monsieur VALLS ministre de l'intérieur à fin qu'il ordonne la régularisation dans les plus brefs délais de mon permis de droit espagnol en permis de droit français.

Je vous joins tous les justificatifs en pièces jointes.

- Le changement c'est maintenant !!! « Félicitation »

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur François HOLLANDE Président de la république, à mes sentiments dévoués et à ma parfaite considération.

Monsieur LABORIE André



**Pièces :**

- Inscription de faux en écritures publiques, intellectuelles, enregistrée au T.G.I de Toulouse.
- Courrier de Monsieur Guillaume AUDEBAUD.

**Soit le complet envoyé au fax : N° 01-47-42-24-65 le 06 février 2013 à 20 heure 49 ( soit un total de 62 pages ) ci-joint justificatif en sa 1<sup>er</sup> page d'envoi.**